

Faut-il publier la liste des mouvements sectaires ?

LEMONDE.FR | 19.05.09 | 19h41 • Mis à jour le 19.05.09 | 20h38

Dans son [rapport annuel](#), rendu public mardi 19 mai, la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), présidée par l'ancien magistrat Georges Fenech, s'inquiète une nouvelle fois des déviances sectaires observées dans un certain nombre de pratiques de psychothérapies, liées à l'épanouissement personnel.

Le foisonnement des méthodes de psychothérapie – deux cents à quatre cents, selon le rapport – et l'extension de cette approche aux soins à la délinquance, au chômage, au stress au travail, aux victimes des catastrophes, de handicaps, concernerait trois millions de Français. Mais ces pratiques ont donné lieu à de nombreux abus, estime le rapport, pour qui ce phénomène est délibérément utilisé par des groupes sectaires pour diffuser leur idéologie et remplir leurs caisses.

Autres problématiques abordées dans le document, le rôle d'Internet comme *"amplificateur du risque de dérives sectaires"*, ou encore le satanisme, qui peut *"amener de jeunes adolescents à développer des idées de suicide, se rapprocher de groupes extrémistes proches des idéologies néo-nazies"*.

Au total, la Miviludes dénombre *"cinq cents à six cents"* mouvements sectaires opérant en France. Comment la Miviludes, dont la mission

est de *"favoriser la coordination de l'action préventive et répressive"* ([article 1^{er} du décret du 28 novembre 2002 instituant la mission](#)), peut-elle protéger le citoyen contre la menace sectaire ?

"RÉFÉRENTIEL"

La piste la plus évidente : rendre publics les noms de ces cinq cents à six cents mouvements. Au citoyen de faire le nécessaire pour se tenir à l'écart – ainsi que ses proches – du groupe suspect. Mardi matin, en rendant son rapport au premier ministre, M. Fenech a fait un pas dans cette direction, estimant qu'*"il était temps de moderniser l'outil de travail"* de la mission en réunissant les dossiers concernant les mouvements sectaires à partir des signalements ou des plaintes reçues. Dans un entretien au [Figaro](#), l'ancien député UMP du Rhône précise qu'*"il s'agit de créer un référentiel regroupant les structures à dérive sectaire avec un descriptif de leurs méthodes, leurs pratiques, leurs démêlés avec la justice. On y ajoutera la parole des victimes, mais aussi des responsables des communautés afin de respecter le contradictoire"*.

Un "référentiel", donc, pas une "liste". Le sujet est sensible, le mot presque tabou. Fin 1995, une commission d'enquête parlementaire présidée par Alain Gest publie une liste de cent soixante-douze groupes dangereux qualifiés de sectes et évalue à deux cent cinquante mille le nombre d'adeptes occasionnels ou réguliers. Un observatoire des sectes est créé. Mais la publication de cette liste déclenche une vive polémique. La méthode est critiquée : à l'origine, le document est un outil de travail des renseignements généraux, qui n'a pas vocation à être rendu public. De nombreuses voix estiment, pêle-mêle, qu'une telle publication risque de stigmatiser des mouvements qui n'ont rien de sectaire, de délégitimer le phénomène religieux, de créer une inquiétude disproportionnée dans la population.

Les opposants à la liste l'emportent, le principe est abandonné. En 2005, Jean-Pierre Raffarin,

Sur le même sujet

 [Edition abonnés](#) [Archive](#) : La lutte anti-sectes est confiée à un partisan de la "ligne dure"

premier ministre, signe une [circulaire](#) qui semble mettre un terme définitif à l'utilisation de cette méthodologie.

Opposante de toujours aux listes, Nathalie Luca, chercheuse au CNRS, se dit "*stupéfaite*" de voir leur retour évoqué, même sous le vocable, trompeur selon elle, de "*référentiel*". "*C'est dramatique de constater que l'on a régressé depuis 1995*", estime cette ancienne de la Miviludes. Selon elle, le débat se pose aujourd'hui exactement dans les mêmes termes qu'à l'époque. "*Etablir une liste est contre-productif : on stigmatise au lieu de protéger. Par la seule existence d'une liste, les gens ont l'impression d'être vaccinés contre les sectes. Ils sont en fait moins vigilants, et donc plus vulnérables.*"

PRÉVENTION CONTRE STIGMATISATION

Quant à la façon de constituer les listes, elle est sujette à caution : "*Les mouvements réellement sectaires sont souvent plus habiles que les enquêteurs, ils évoluent et sont difficilement identifiables*, relève Nathalie Luca. *Surtout, on risque de se retrouver, comme en 1995, avec des groupes répertoriés abusivement.*" A l'époque, la chercheuse a enquêté sur plusieurs des cent soixante-douze groupes recensés. "*On y a retrouvé l'Eglise à laquelle appartenait Bill Clinton, ou encore une petite association, l'Arbre au milieu, fondée par un psychotérapeute spécialiste des questions de maltraitance. Le dossier sur cette association était complètement vide, mais le mal a été fait, le psychotérapeute a perdu toute sa clientèle.*"

Sans informer en détail, et sans donner de noms, comment l'Etat peut-il protéger les citoyens ? "*En faisant de la prévention*, martèle Nathalie Luca. *Il faut apprendre aux gens à se méfier, pas les endormir avec des chiffres invérifiables. C'est bien beau de mettre en garde contre le satanisme, mais il faut avant tout expliquer aux parents comment aborder le sujet avec leurs enfants, leur fournir un argumentaire.*"

Pour l'heure, rien n'est tranché. Le travail de recensement effectué par la Miviludes sera à la disposition des professionnels, a expliqué Georges Fenech, mardi matin. La question de le publier ou pas sera soumise à l'arbitrage du premier ministre.